Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Re-evaluation Note

REV2003-09

Update on the Re-evaluation of Heavy Duty Wood Preservative Creosote

The purpose of this Re-Evaluation Note is to notify registrants, pesticide regulatory officials and the Canadian public of the current status of the re-evaluation of creosote in Canada. Creosote is a heavy duty wood preservative under re-evaluation in Canada (Agriculture Canada Announcement A92-02 *Re-evaluation of Heavy Duty Wood Preservatives*) and is one of three heavy duty wood preservatives (the others being pentachlorophenol and chromated copper arsenate) under co-operative re-evaluation between Health Canada's Pest Management Regulatory Agency (PMRA) and the United States Environmental Protection Agency (USEPA).

The USEPA has released, for public comment, a preliminary risk assessment for creosote as a heavy duty wood preservative December 5, 2003, www.epa.gov/pesticides. As part of the co-operative re-evaluation of creosote, the PMRA directs all interested parties to this Web site to obtain the documentation for this preliminary risk assessment and directions for providing comments. Any comments should be provided to the USEPA as per these directions and copied to the PMRA at the address below.

The Pest Management Regulatory Agency (PMRA) will accept written comments on this proposal up to 60 days from the date of publication of this document. Please forward all comments to the Publications Coordinator at the address below.

(publié aussi en français)

December 5, 2003

This document is published by the Alternative Strategies and Regulatory Affairs Division, Pest Management Regulatory Agency. For further information, please contact:

Publications Coordinator
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2720 Riverside Drive
A.L. 6605C
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Internet: pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Information Service:
1-800-267-6315 or (613) 736-3799
Facsimile: (613) 736-3798

ISBN: 0-662-35663-2 (0-662-35664-0)
Catalogue number: H113-5/2003-9E (H113-5/2003-9E-PDF)

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada 2003

All rights reserved. No part of this information (publication or product) may be reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical photocopying, recording or otherwise, or stored in a retrieval system, without prior written permission of the Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

The PMRA has been working closely with the USEPA on the re-evaluation of creosote. The USEPA consultation process includes releasing preliminary risk assessments for comment by stakeholders and the public, prior to finalizing the risk assessments and before risk management proposals are developed. The preliminary risk assessment document for creosote outlines the health and environmental risk assessments; however, it is not a decision or risk management document.

Although the risk assessment is preliminary, the PMRA is in the process of identifying and introducing, as an interim measure, enhanced exposure mitigation measures for workers in creosote pressure-treatment facilities.

The PMRA has established an agreement with the Canadian registrant of creosote to voluntarily discontinue commercial, non-pressure treatment applications of creosote (including dipping, spraying and brushing scenarios). Canadian registrants have already agreed to phase out domestic uses of creosote.

The PMRA invites and encourages the public and all interested parties to provide comments on the preliminary risk assessment document to both the PMRA and the USEPA. All comments will be reviewed by the PMRA and the USEPA following completion of the public comment period and the risk assessments will be revised as appropriate. The final risk assessment is targeted to be completed in 2004. Risk management/mitigation options will be developed following the publication of the final risk assessments.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Pest Management Regulatory Agency

Note sur la réévaluation REV2003-09

Mise à jour sur la réévaluation de l'agent industriel de préservation du bois Créosote

La présente note sur la réévaluation a pour but d'informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne du statut actuel de la réévaluation du créosote au Canada. Le créosote est un agent industriel de préservation du bois qui fait l'objet d'une réévaluation au Canada (Avis d'Agriculture Canada A92-02, *Réévaluation des agents industriels de préservation du bois*) et est un des trois agents industriels de préservation du bois (les autres sont le pentachlorophénol et l'arséniate de cuivre chromaté) qui font l'objet d'une réévaluation en coopération entre l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et la United States Environmental Protection Agency (EPA).

L'EPA a publié, afin d'obtenir les commentaires du public, une évaluation préliminaire du risque pour le créosote comme agent industriel de préservation du bois le 5 décembre 2003, www.epa.gov/pesticides. Dans le cadre de la réévaluation coopérative du créosote, l'ARLA demande à toutes les parties intéressées de consulter ce site Web afin d'obtenir de la documentation sur cette évaluation préliminaire des risques ainsi que des directives pour fournir des commentaires. Tout commentaire doit être envoyé à l'EPA conformément à ces directives et transmis en copie conforme à l'ARLA à l'adresse sous-mentionnée.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) prendra connaissance des commentaires écrits relatifs à cette proposition lui parvenant dans les 60 jours suivant la parution du présent document. Veuillez adresser vos commentaires à la coordonnatrice des publications à l'adresse indiquée ci-après.

(also available in English) **Le 5 décembre 2003**

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798

ISBN : 0-662-75468-9 (0-662-75469-7)
Numéro de catalogue : H113-5/2003-9F (H113-5/2003-9F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

L'ARLA a travaillé en étroite collaboration avec l'EPA à la réévaluation du créosote. Le processus de consultation de l'EPA comprend la publication des évaluations préliminaires du risque, afin que les intervenants et le public puissent les commenter avant leur finalisation et avant l'élaboration de propositions de gestion des risques. L'évaluation préliminaire des risques fait état des évaluations des risques sanitaires et environnementaux. Cependant, il ne s'agit pas d'un document de décision ou d'un document de gestion des risques.

Même si l'évaluation du risque est préliminaire, l'ARLA est en train d'identifier et de présenter, comme mesure provisoire, les mesures d'atténuation améliorées de l'exposition des travailleurs des usines de traitement sous pression au créosote.

L'ARLA a établi un accord avec le titulaire d'homologation canadien du créosote pour abandonner volontairement les utilisations commerciales à base de traitement sans pression au créosote (incluant les scénarios de trempage, de pulvérisation et de badigeonnage). Les titulaires d'homologation canadiens ont déjà accepté d'abandonner graduellement les utilisations domestiques du créosote.

L'ARLA invite et encourage le public ainsi que les parties intéressées à faire part de leurs commentaires sur le document d'évaluation préliminaire du risque à l'ARLA et à l'EPA. Tous les commentaires seront examinés par l'ARLA et l'EPA après la période de commentaires publics et les évaluations du risque seront révisées en conséquence. La date d'achèvement prévue pour l'évaluation finale du risque est 2004. Les options de gestion et d'atténuation des risques seront élaborées après la publication des évaluations finales du risque.